



MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS
Tél : 04.77.28.29.30

RAPPORT DE PRESENTATION

Pouvoir adjudicateur/Coordinateur du groupement de commande

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Monsieur Le Président

Objet du marché

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Cadre juridique de la consultation

Consultation lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

Remise des Candidatures et des Offres

Date et heure limites de réception :

Mercredi 15 février 2023 à 12h00

Convention de groupement de commande signée le 11 janvier 2023

1 OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet du marché public

La présente consultation concerne :

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Lieu(x) d'exécution : Territoire de la CCFE et plus particulièrement sur le territoire des communes de Chambéon, Civens, Cottance, Epercieux St Paul, Essertines en Donzy, Montchal, Néronde, Panissières, Poncins, St Martin Lestra, Ste Agathe en Donzy, Salt en Donzy et la ZA des Places située à Civens.

1.2 Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 Type et forme de contrat

Le présent marché est un marché de service de type prestations intellectuelles.

1.4 Durée - Délais d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée de deux ans à compter de sa notification au titulaire.

Le début d'exécution est prévu le 17 avril 2023, ou à compter de la notification du marché si cette date est ultérieure.

Le marché ne pourra pas être reconduit.

Le titulaire devra avoir mis en place tous les moyens humains et matériels à la date d'effet du marché.

Le marché prend fin à compter de son terme.

1.5 Décomposition de la consultation

Le marché ne comprend pas de tranches.

Le présent marché n'est pas décomposé en lot. Au regard des caractéristiques des prestations attendues et eu égard à leur indissociabilité de ces dernières qui concourent à la réalisation d'un même objet, le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

1.6 Conditions de participation des concurrents

Le marché sera conclu avec une entreprise seule ou avec un groupement d'entreprises.

Les opérateurs économiques ont la faculté de soumissionner sous forme de groupement solidaire ou conjoint conformément à l'article R.2142-20 du Code de la commande publique.

Les candidatures sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur au moment de la remise des offres.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.7 Date de parution de l'avis d'appel public à la concurrence

❖ *Plateforme www.loire.fr :*

- Transmission le 10 janvier 2023
- Publication le 12 janvier 2023

❖ *BOAMP :*

- Transmission le 10 janvier 2023
- Publication le 12 janvier 2023

❖ *JOUE :*

- Transmission le 10 janvier 2023
- Publication le 13 janvier 2023

1.8 Date et heure limites de réception :

Le mercredi 15 février 2023 à 12h00

1.9 Date de l'ouverture des plis

Le mercredi 15 février 2023 à 14h00

1.10 Nombre d'offres déposées

3 plis dématérialisés ont été reçus avant la date limite de remise des offres.

Le registre des dépôts est joint en annexe du présent rapport.

Le nombre de candidature et d'offres à analyser se porte donc à 3.

2 SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

2.1 Vérification des conditions de participation

Les renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique qui devaient être remis par les candidats en application de l'article 5 du règlement de la consultation sont les suivants :

- *Renseignements relatifs à la situation administrative et juridique du candidat*
- **Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** en précisant si le candidat se présente seul ou en groupement, en cas de groupement, le candidat précisera la nature du groupement ainsi que l'identité de son mandataire.
- Pour les groupements, cette lettre devra être présentée par le mandataire dûment habilité qui

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

devra justifier des **habilitations nécessaires** pour représenter les membres du groupement au stade de la conclusion du marché.

- Pour chaque entreprise, groupées ou non, sera remis par le candidat à l'appui de sa candidature : Une **déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à 11 du Code de la commande publique, qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **Renseignements relatifs à la capacité économique et financière**
- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché**, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.
 - **Déclaration appropriée de banques** ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour des risques professionnels pertinents.
 - **Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années**, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

➤ **Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle**

- Présentation d'une **liste des services exécutés au cours des trois dernières années**. Il sera indiqué pour chaque référence : le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux, services et fournitures sont prouvés par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement** pendant les trois dernières années ;
- Une indication des **titres d'études et professionnels du candidat** ou des cadres d'entreprise, et notamment des responsables de fournitures de même nature que celle du marché public ;
- Une description de l'**outillage, du matériel et de l'équipement technique** dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- L'indication des **mesures de gestion environnementale** que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;

Pour présenter les renseignements et attestations prévues aux articles 5.2 à 5.3 ci-avant, le candidat a la faculté d'utiliser les formulaires normalisés DC1 et DC2 (version en vigueur) disponibles à l'adresse internet (URL) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateur économique est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

➤ *Prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques*

Un opérateur économique peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

Si un candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont manquantes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidats devaient remettre les pièces suivantes dans le dossier « offre » :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Non
Le cahier des clauses administratives particulières	Non
Le cahier des clauses techniques particulières et ses 4 annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif limité à 40 pages (hors annexes, sommaire et page de garde)	Non

2.2 Jugement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées par le pouvoir adjudicateur et ne sont pas classées.

En application de l'article 8 du règlement de la consultation, les critères de jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<i>1.1-Pertinence de l'organisation administrative et de la méthodologie proposée pour la réalisation des 13 schémas directeurs assainissement</i>	15.0
<i>1.2 Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché</i>	10.0
<i>1.3 Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché</i>	10.0
<i>1.4 Pertinence de la méthodologie proposée pour assurer la communication avec les acteurs de l'opération</i>	10.0
<i>1.5 Pertinence de la démarche environnementale proposée pour l'exécution du présent marché</i>	5.0
<i>1.6 Pertinence des engagements pris en matière de sécurité lors des campagnes de mesure</i>	5.0
<i>1.7 Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases</i>	5.0
2-Prix des prestations	40.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230329-20230132903-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

➤ Critère valeur technique

La valeur technique des offres est appréciée au regard des éléments fournis dans le mémoire technique de la façon suivante :

Critères	Notation	Pondération	Note maximale
1.1-Pertinence de l'organisation administrative et de la méthodologie proposée pour la réalisation des 13 schémas directeurs assainissement	0 à 5	3	15.0
1.2 Pertinence des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché	0 à 5	2	10.0
1.3 Pertinence des moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché	0 à 5	2	10.0
1.4 Pertinence de la méthodologie proposée pour assurer la communication avec les acteurs de l'opération	0 à 5	2	10.0
1.5 Pertinence de la démarche environnementale proposée pour l'exécution du présent marché	0 à 5	1	5.0
1.6 Pertinence des engagements pris en matière de sécurité lors des campagnes de mesure	0 à 5	1	5.0
1.7 Cohérence des délais proposés pour la réalisation de chacune des phases	0 à 5	1	5.0
TOTAL			60.0

Pour les sous-critères de la valeur technique, la méthode de notation est la suivante :

Barème de notation	Absence d'information ou proposition incohérente	Proposition insuffisante	Proposition moyenne	Proposition satisfaisante	Proposition très satisfaisante
Note	[0 ; 1[[1 ; 2[[2 ; 3[[3 ; 4[[4 ; 5]

➤ Critère prix

Le critère sera noté sur 40 étant précisé que la note de 40 sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre la moins onéreuse.

L'offre du candidat est appréciée au regard du montant total TTC figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement.

Il sera attribué aux autres offres, une note calculée de la manière suivante :

$$\frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre considérée}} \times 40$$

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

3 ANALYSE DES CANDIDATURES ET RECEVABILITE DES OFFRES

3.1 Examen des candidatures

Voir l'annexe « Candidatures ».

Conclusion : par conséquent, les candidatures reçues sont complètes. Elles comprennent l'ensemble des documents exigés au règlement de la consultation. Les 3 candidats disposent des capacités techniques, professionnelles et financières pour l'exécution du marché.

3.2 Examen de la recevabilité des offres

Voir l'annexe « Analyse des offres ».

N° de l'offre	Candidat	Offre recevable
C2EA	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI
REALITES ENVIRONNEMENT	Le soumissionnaire a remis l'ensemble des documents exigés au RC	OUI

Conclusion : par conséquent, les offres reçues sont complètes. Elles comprennent l'ensemble des documents exigés au RC.

Toutefois, le groupement composé des sociétés PROFILS ETUDES/PMH/A.T.E.A.U n'a pas respecté le nombre de pages maximale fixée au RC (cf. art 7, page 11) pour le mémoire justificatif. En effet, l'article 7 du RC imposait aux candidats de remettre un mémoire justificatif qui contient 40 pages (hors annexes, sommaire et page de garde) recto, police ARIAL, taille 11. Ce candidat a remis un mémoire justificatif supérieur à 40 pages hors annexes, page de garde et sommaire.

4 ANALYSE DES OFFRES

4.1 Analyse du critère Prix

Candidat	Offre	Montant Total (€ TTC)	Note
C2EA	1	537 022.92 €	40.00
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	2	638 057.71 €	33.67
Réalités Environnement	3	539 124.12 €	39.84

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

4.2 Analyse du critère Valeur technique

Voir l'annexe « Analyse des offres », pour le détail des notes critère par critère.

Le tableau ci-dessous présente la notation attribuée sur 5 pour chaque sous-critère. Les commentaires et l'appréciation sont fournis dans l'annexe.

Candidat	Offre	Notation par sous-critère /5						
		1.1 (/5)	1.2 (/5)	1.3 (/5)	1.4 (/5)	1.5 (/5)	1.6 (/5)	1.7 (/5)
C2EA	1	4.00	3.50	4.00	3.50	5.00	4.00	5.00
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	2	2.00	5.00	5.00	4.00	5.00	3.00	0.00
Réalités Environnement	3	4.50	5.00	5.00	4.50	5.00	3.00	5.00

Le tableau ci-dessous présente la note par sous-critère après pondération pour chaque sous-critère.

Candidat	Offre	Notation par sous-critère /5							Note globale
		1.1 (/15)	1.2 (/10)	1.3 (/10)	1.4 (/10)	1.5 (/5)	1.6 (/5)	1.7 (/5)	
C2EA	1	12.00	7.00	8.00	7.00	5.00	4.00	5.00	48.00
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	2	6.00	10.00	10.00	8.00	5.00	3.00	0.00	42.00
Réalités Environnement	3	13.50	10.00	10.00	9.00	5.00	3.00	5.00	55.50

4.5 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le cumul des notes correspondant à la valeur technique et au prix pour avoir un total sur 100 points :

Candidat	Valeur technique /60	Prix /40	Total /100
C2EA	48.00	40.00	88.00
Profils Etudes / PMH / A.T.EAU	42.00	33.67	75.67
Réalités Environnement	55.50	39.84	95.34

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

11 CONCLUSION

Après analyse des offres à l'aune des critères de jugement des offres fixés à l'article 8 du règlement de la consultation, il est proposé de retenir :

L'offre de la société

- **Réalités Environnement**
- Selon les prix rapportés au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires.
- POUR UN MONTANT ESTIMATIF TEL QUE RESULTANT DU DQE DE : 449 270.10 euros HT, soit 539 124.12 euros TTC.
 - o Pour la Communauté de Communes Forez Est pour la ZA les places à Civens, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 12 858.04 euros HT, soit 15 429.65 € TTC.
 - o Pour la commune de Chambéon, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 29 782.34 euros HT, soit 35 738.81 euros TTC.
 - o Pour la commune de Civens, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 34 677.54 euros HT, soit 41 613.05 euros TTC.
 - o Pour la commune de Cottance, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 26 882.29 euros HT, soit 32 258.75 euros TTC.
 - o Pour la commune d'Epercieux St Paul, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 40 487.04 euros HT, soit 48 584.45 euros TTC.
 - o Pour la commune d'Essertines en Donzy, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 23 156.54 euros HT, soit 27 787.85 euros TTC.
 - o Pour la commune de Montchal, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 22 196.29 euros HT, soit 26 635.55 euros TTC.
 - o Pour la commune de Néronde, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 34 364.89 euros HT, soit 41 237.87 euros TTC.
 - o Pour la commune de Panissières, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 107 689.19 euros HT, soit 129 227.03 euros TTC.
 - o Pour la commune de Poncins, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 44 738.04 euros HT, soit 53 685.65 euros TTC.
 - o Pour la commune de Saint Martin Lestra, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 30 464.59 euros HT, soit 36 557.51 euros TTC.
 - o Pour la commune de Saint Agathe en Donzy, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 14 403.04 euros HT, soit 17 283.65 euros TTC.
 - o Pour la commune de Salt en Donzy, un montant estimatif tel que résultant du DQE de 27 820.29 euros HT, soit 33 384.35 euros TTC.

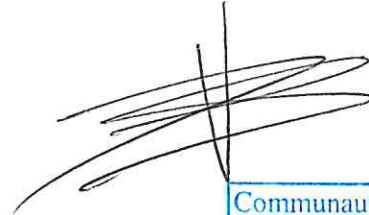
Cette offre apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse. Cette offre est conforme au CCTP. Elle est régulière.

REALISATION DE 13 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENT

A Feurs, le 15 mars 2023

Le Président et le coordonnateur
du groupement de commande,

Pierre VERICEL



Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS